

Date de convocation :
16 septembre 2022

Séance du 23 septembre 2022

Président : M. Xavier ODO

Date d'affichage :
16 septembre 2022

Secrétaire(s) : Mme Victoria MARI.

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 19

Présents : Mmes – MM. :

Xavier ODO, Isabelle GAUTELIER, Guillaume MOULIN, Najoua AYACHE, Florian RAPP, Victoria MARI, Frédéric SERRA, Irène DARRE, Christophe CABROL, Marie-Claude MASSON, Djamel MESAI-MOHAMMED, Nathalie COURREGES, Hervé NOUZET, Amar MANSOURI, Olivier CAPELLA, Delphine FAURAND, Aurélie FRONTERA, Théo VIGNON, Arnaud DEROUBAIX

Délibération publiée
le 20/10/2022,
le Maire,
Xavier Odo.

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Maria MARTINEZ à Marie-Claude MASSON, Charlotte MARLIAC à Olivier CAPELLA, Maxime MONTET à Najoua AYACHE, Chloé OLLAGNIER à Florian RAPP, Florian CAMEL à Guillaume MOULIN

Absent(s) : Mmes – MM. :

Roland DÉCOMBE, Pia BOIZET, Jérôme BUB, Daniela SEIGNEZ, Monji OUERTANI

MANDAT 2020-2026 - ÉLECTION D'UN ADJOINT

Vu l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui précise que le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au maire sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints pour la Ville de Grigny ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°20_050 du 25 mai 2020, fixant à huit le nombre d'adjoints au maire ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n°20_051 du 25 mai 2020 et n°21_002 du 29 janvier 2021 relatives à l'élection des adjoints au Maire,

Considérant la vacance du poste de 7^{ème} adjoint au Maire, suite à la démission de Madame Delphine FAURAND de son mandat de 7^{ème} adjointe au Maire par lettre adressée à Monsieur le Préfet ;

Vu le courrier en date du 5 septembre 2022, et en application des dispositions de l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités territoriales, par lequel Monsieur le Préfet a accepté la démission de Madame Delphine FAURAND,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 septembre 2022, se prononçant sur le 7^{ème} rang du nouvel adjoint dans l'ordre du tableau,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de l'activité municipale il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 7^{ème} adjoint,

Considérant que, aux termes de l'article L2122-7-2 du CGCT, modifié par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, "[...] Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants." ;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret et dans les conditions de l'article L2122-7-2 du CGCT,

En conséquence, après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈDE à l'élection du 7^{ème} adjoint au maire

Est candidate : Madame Irène DARRE

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

ID : 069-216900969-20220923-DEL_22_071-DE

SLO

Après avoir, conformément à l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, voté à scrutin secret, de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	24
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
Nombre de bulletins blancs et nuls (au sens de l'article L.66 du code électoral) :	0
Refus de vote :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	15

A OBTENU :

Madame Irène DARRE 24 voix

PROCLAME Madame Irène DARRE, 7^{ème} adjointe au maire ;

PRÉCISE le nouveau tableau des adjoints suite à cette élection :

1 ^{er} adjoint	Isabelle GAUTELIER
2 ^{ème} adjoint	Guillaume MOULIN
3 ^{ème} adjoint	Najoua AYACHE
4 ^{ème} adjoint	Florian RAPP
5 ^{ème} adjoint	Victoria MARI
6 ^{ème} adjoint	Frédéric SERRA
7 ^{ème} adjoint	Irène DARRE
8 ^{ème} adjoint	Christophe CABROL

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 24 voix pour.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Xavier ODO



La secrétaire
Victoria MARI

